

2017 DAE 101 Subvention (7.500 euros) au Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (6e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 7.500 euros est attribuée au Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain situé 6, place Saint-Germain des Prés à Paris 6e (19280 - 2016_07909) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 61.822 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 7.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.